



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 Septembre 2021**

Présents : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ ; Paul COPETE, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO

Absent : Frédéric AMOURDEDIEU

Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN

Signature du compte rendu du 06/07/2021

Ordre du jour :

1. Délibération pour la location ponctuelle de la salle Camille Claudel aux habitants de Sannes (2021-26)
2. Délibération pour la location annuelle de la salle Camille Claudel aux associations (2021-24)
3. Délibération pour la signature d'un contrat avec un AMO pour le projet CŒUR DE VILLAGE 2 (2021-27)
4. Délibération pour la TFB exonération pendant 2 ans (2021-28)

Ajout à l'ordre du jour :

5. Délibération pour la location aux traiteurs de Cotelub (2021-25)
6. Délibération sur l'assurance statutaire du CDG (2021-23)
7. Délibération sur un modèle type de contrat de colocation pour le cabinet médical

Le conseil municipal accepte les ajouts à l'ordre du jour

1- Madame le Maire propose de revoir la délibération prise en septembre 2020 qui fixait les tarifs de location. Madame le maire propose de mettre la salle à disposition des habitants de Sannes uniquement, et ce pour des festivités familiales le samedi de 11h à 20h. Afin de respecter la tranquillité des habitants proches de la salle, seules les manifestations en journée peuvent être proposées, avec des horaires fixes. Les clés seront remises le vendredi midi par le secrétariat de la mairie, le loueur pourra utiliser la salle le vendredi après-midi et le samedi matin pour les préparatifs et le dimanche pour le nettoyage. Le prix proposé est de 250€ le week-end, caution ménage 150€ ; caution dégradation 1500€. La convention sera rédigée prochainement par le secrétariat de la commune et sera envoyé à Mme Orgias-Manzoni et M Copete qui se proposent de corédiger celle-ci.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents vote POUR.

2- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de location de la salle Camille Claudel par des associations de La Tour d'Aigues. Elle propose au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs présentés ci-dessous :

Associations Sannoises	Associations implantées sur la zone COTELUB		Association extérieures
	Temps d'occupation par semaine	Tarif horaire	Tarif horaire
GRATUIT	1h	3€50	10€
	De 2h à 5h	2€15	
	De 5h à 8h	2€00	
	Au-delà de 9h	1€90	

Le conseil municipal à l'unanimité des présents vote POUR.

3- Madame le Maire expose :

- Que dans le cadre de l'opération de programmation de l'extension du cœur de village il est pertinent de faire appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Avoir fait appel à 2 établissements pour un accompagnement AMO dans le cadre de la programmation de l'extension du cœur de village (choisis sur le conseil de communes voisines ayant travaillées avec eux)

- Avoir rencontré, accompagné des adjoints, les 2 professionnels et avoir échangé avec eux sur les besoins de la commune
- Avoir reçu les devis présentés ce jour au conseil municipal

Madame le Maire explique que le prestataire a un rôle de conseil mais le décideur reste le Maître d'ouvrage, soit la Commune. L'AMO facilite la coordination de projet et permet au maître d'ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion de projet.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de sélectionner l'entreprise EURL Albedo AMO représentée par Sébastien MAUCCI, gérant ; qui semble d'après le dossier présenté, avoir mieux cerner la demande de la commune et les enjeux du projet. Le devis initial s'élève à 18 300€ TTC (le montant pourra varier en fonction de l'avancement du projet et des décisions prises)

4- Madame le Maire explique que depuis le 1er janvier de cette année, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir d'assiette sur le foncier bâti et peuvent donc revenir sur l'exonération de 2 ans mise en place par la loi de finances précitée.

Elles doivent pour ce faire délibérer avant le 1er octobre 2021, pour une application à compter du 1er janvier 2022 et cela concernera les logements achevés en 2021.

Pour les locaux achevés en 2021: l'exonération de TFPB sera totale si aucune délibération contraire n'est adoptée. Toutefois, cette délibération contraire ne pourra supprimer l'exonération en totalité. La délibération ne pourra que limiter l'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% de la base imposable.

Après échanges, le conseil municipal décide prendre une délibération contraire afin de réinstaurer la TFPB sur les nouvelles constructions et de limiter l'exonération à 40% de la base imposable.

5- Madame le maire propose de louer la salle aux traiteurs de la zone cotelub uniquement. Les festivités se feront uniquement en journée, le samedi de 11h à 20h. les tarifs proposés sont les suivants :

Tarif : 400€ / jour

Remise des clés le vendredi matin sur rendez-vous

Restitution des clés le lundi matin sur rendez-vous

La convention sera rédigée prochainement par le secrétariat de la commune et sera envoyé à Mme Orgias-Manzoni et M Copete qui se proposent de corédiger celle-ci.

6- Madame le maire explique au conseil Municipal que le centre de gestion du Vaucluse a sélectionné le groupement SOFAXIS/CNP Assurances dans le cadre du marché pour l'assurance statutaire des petites collectivités. Après études des taux de cotisation proposés il s'avère qu'en signant une convention avec eux nous pourrions faire à minima 200€ d'économie par an sur les assurances des agents et des élus pour les mêmes garanties. Dans ces conditions le conseil municipal accepte de s'engager avec le CDG à compter du 1er janvier 2022.

7- Madame le maire explique que le cabinet médical composé d'un kiné, d'une kinésologue et d'une infirmière libérale va prendre place d'ici quelques jours et qu'il convient donc de valider un modèle type de contrat de colocation qui nous permet, en cas de pluralité de locataires, de nous assurer de montant du loyer de 500€ voté précédemment quelque soit la situation des locataires.

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité des présents le contrat de colocation type tel que présenté.

Divers :

- Madame le Maire a rencontré le Président de Cotelub qui l'a informé des réflexions en cours concernant la zone à proximité de l'étang de la Bonde et notamment la possibilité à long terme de créer une petite zone commerciale.
- Madame le maire finit le conseil municipal en confirmant aux élus avoir signé l'acte d'achat définitif des terrains nord, le 24 août 2021.

Madame le maire clôture la séance à 20h.

<p>Eve MAUREL Maire</p> 	<p>Armelle TOUATI 1ere adjointe</p> 	<p>Brice DE BALMAN 2° adjoint</p> 
<p>Bruno PEREZ 3ème Adjoint</p> 	<p>Frédéric AMOURDEDIEU Conseiller</p> 	<p>Benjamin BARNOUIN Conseiller</p> 
<p>Paul COPETE Conseiller</p> 	<p>Claude GARCIN Conseiller</p> 	<p>Christelle ORGIAS-MANZONI Conseillère</p> 
<p>Thierry RIMBAUD Conseiller</p> 	<p>Céline SAGLIETTO Conseillère</p> 	